

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2253

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de recherche/action de la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU 4 Transitions) - Convention entre l'État, représenté par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires à travers le PUCA, le groupement d'intérêt public (GIP) l'Europe des projets architecturaux et urbaine (EPAU), l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) et la Métropole de Lyon pour les années 2023-2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2253**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de recherche/action de la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU 4 Transitions) - Convention entre l'État, représenté par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires à travers le PUCA, le groupement d'intérêt public (GIP) l'Europe des projets architecturaux et urbaine (EPAU), l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) et la Métropole de Lyon pour les années 2023-2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Lieu de convergence des milieux de la recherche, des élus et des acteurs, POPSU croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'actions, les connaissances établies sur les métropoles et en assure la diffusion auprès de publics divers.

POPSU rassemble une large communauté composée de 2 000 professionnels de la ville impliqués dans un réseau national qui rassemble 15 métropoles, 34 petites villes, 90 unités de recherches, 65 établissements d'enseignement supérieur et mobilise 800 chercheurs et jeunes chercheurs issus d'horizons pluridisciplinaires (géographie, urbanisme, sociologie, économie, science politique, etc.).

Le fondement et la justification de ce programme résident dans la volonté partagée de produire une meilleure intelligibilité des trajectoires et des politiques de transitions au sein des grandes villes au service de l'action, en favorisant localement, la construction d'une communauté de connaissance associant des chercheurs et des acteurs.

Le programme repose sur des dispositifs locaux de veille, d'observation, d'analyse portés, sur chacun des sites, par une équipe de recherche pluridisciplinaire et la collectivité métropolitaine de référence, représentée à la fois par ses élus et ses services, auxquels sont associés l'agence d'urbanisme et des acteurs métropolitains parties prenantes de la réflexion au titre de leur expertise.

Ces plateformes, qui contribuent à construire localement une capacité d'expertise sur les politiques de transitions et les effets de la métropolisation, sont articulées avec une plateforme nationale en charge, notamment, des études transversales et de la valorisation consolidée des travaux.

II - Bilan POPSU 3

Dans le prolongement des précédents programmes POPSU, dans lesquels elle était déjà engagée, la Métropole de Lyon a participé au programme de recherche/action POPSU 3 Métropoles 2018-2022 qui s'achève en pilotant la plateforme locale. Celle-ci a décliné le thème national "La Métropole et les autres" en 4 axes de travail autour du fil rouge de la justice spatiale. Ils ont mobilisé de nombreux acteurs métropolitains et donné lieu à plusieurs conférences et séminaires :

- parcours résidentiels et précarité énergétique dans le périurbain lyonnais,
- les enjeux de la lutte contre l'étalement urbain dans le cadre de l'inter-SCoT (schéma de cohérence territoriale),
- les relations entre la Métropole et les communautés limitrophes,
- vers une aire métropolitaine universitaire ?

Deux cahiers ont été publiés aux éditions Autrement (collection les Cahiers POPSU) : "Métropole et éloignement résidentiel" et "Quand la métropole cesse de s'étaler". Deux autres cahiers sont en cours d'écriture, l'un sur les coopérations interterritoriales et l'autre sur l'aire métropolitaine universitaire.

III - Axes de travail de POPSU Transitions

Un cadre commun à l'ensemble des métropoles partenaires du programme, intitulé "Arpenter les sentiers de transition au service de la cohésion des territoires" a été arrêté. Il vise à interroger la manière dont les trajectoires de transitions se structurent à l'échelle métropolitaine. Plus précisément, il s'agit d'analyser les croisements entre les politiques de lutte contre le changement climatique et les défis sociaux (de cohésion), numériques (de digitalisation), économiques (de relocalisation), politiques (de démocratisation), culturelle (d'accessibilité). Dans la poursuite des programmes POPSU précédents, il s'attachera également à analyser la manière dont les métropoles affrontent les défis qui participent à la transformation des sociétés contemporaines : capacité à lutter contre le réchauffement climatique, à être plus économe de leurs ressources, à augmenter leur rayonnement et leur attractivité sans accroître les inégalités, à asseoir la robustesse du développement économique tout en soutenant l'expérimentation, à répondre aux exigences d'accueil des nouveaux venus par des politiques de logements adaptées, à organiser les modalités d'une solidarité avec les autres territoires.

À l'échelle nationale, l'ambition du programme POPSU Transitions repose sur plusieurs axes : un élargissement du périmètre des collectivités (23 agglomérations et systèmes territoriaux), une gouvernance multi-partenaire, un soutien accru aux jeunes chercheurs, le développement d'études transversales, l'identification de points de convergences entre les trajectoires observées dans les grandes villes de France et les ruralités, une stratégie de valorisation consolidée à travers, notamment, la publication d'une nouvelle collection d'ouvrages (Transitions) aux éditions Autrement.

La plateforme lyonnaise propose de mettre l'accent sur les reconversions métropolitaines en travaillant sur les axes suivants :

- la régénération des zones d'activités,
- le rôle des villes petites et moyennes dans l'aire métropolitaine,
- le potentiel écologique et vivrier des sols de la métropole.

Au-delà, un événement sera organisé sur le thème de la biorégion et des échanges avec les autres plateformes seront organisés à différents niveaux : métropoles portuaires et fluviales, métropoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Eric Charmes, Directeur de recherche à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), unité mixte de recherche (UMR) Environnement ville société (EVS), sera le référent scientifique de la plateforme lyonnaise qui mobilisera une quinzaine d'universitaires et de chercheurs dont 2 personnes en thèse Cifre accueillies dans les services de la Métropole.

IV - Gouvernance

Le programme de recherche/action est cofinancé par l'État et les métropoles, piloté et administré par le GIP l'EPAU. Il est soutenu par les grandes agences et organismes de l'État (ADEME, Banques des territoires et Caisse des dépôts et consignations, etc.).

Une gouvernance à 2 niveaux est mise en place :

- une gouvernance nationale de programme, assurée par un conseil scientifique et une équipe permanente sous l'autorité du Directeur général de l'EPAU. Le conseil scientifique porte la vision globale et assure la cohérence entre les différentes actions de recherche. Un comité d'orientation réunissant les partenaires financiers et les référents techniques sera mis en place et se réunira de manière annuelle. La Métropole est invitée à y participer,
- une gouvernance locale du programme qui associe les services de la Métropole, ceux de l'agence d'urbanisme et l'équipe de recherche.

V - Financement

POPSU propose un modèle de partenariat identique à toutes les agglomérations, avec une contribution financière à parité entre État et Métropole, pour un contrat de recherche sur 2 années universitaires, soit 3 exercices budgétaires : 2023-2024-2025.

Un financement de 70 000 € net de taxe est attendu de la Métropole selon la ventilation budgétaire suivante :

- 20 000 € au lancement du programme en 2023,
- 25 000 € en 2024,
- 25 000 € en 2025.

Ce financement est complété à la même hauteur par l'État. Cette somme comprend le financement des activités de recherche et leur valorisation (événements, publications, etc.). Les laboratoires de recherche et les établissements universitaires partenaires contribuent à hauteur comparable au travers du temps de travail des enseignants-chercheurs impliqués. L'ENTPE contribuera en sus en assurant la gestion financière du contrat.

En dehors des frais généraux, les financements seront mobilisés pour produire des données originales et réaliser des enquêtes (*via* des stages, des ateliers de formation, des mémoires et également *via* le recrutement de chercheurs contractuels, par exemple en post-doctorat).

À l'instar des programmes de recherche POPSU 1, 2 et 3, la question de la valorisation de la plateforme de recherche sera abordée non pas seulement en fin de programme, à l'échéance 2025, mais au cours du programme, à mesure que sont rassemblés les éléments issus des travaux intéressant l'agglomération et permettant leur valorisation et leur diffusion des travaux au fil de l'eau.

A minima, 2 cahiers aux éditions Autrement seront produits par la plateforme lyonnaise.

VI - Convention

Les modalités du partenariat à intervenir dans le cadre du programme POPSU 4 Transitions font l'objet d'une convention entre la Métropole, UrbaLyon, l'État et le GIP l'EPAU qui pilotera et administrera ce programme au niveau national.

Elle est prévue pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2025, et peut faire l'objet d'un renouvellement ou de modifications par avenant signé par l'ensemble des parties ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les axes de travail du POPSU 4 Transitions,
- b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 70 000 € au profit du GIP l'EPAU dans le cadre de la recherche/action menée dans POPSU 4 Transitions,
- c) - la convention à passer entre la Métropole, UrbaLyon, le GIP l'EPAU, représenté par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires à travers le PUCA.

2° - **Autorise** le président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 70 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023, 2024 et 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4474, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 € en 2023,
- 25 000 € en 2024,
- 25 000 € en 2025.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302246A-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
--